

DROITS ET DEVOIRS ENTRE LE CENTRE DE SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS ET LES DOCTORANTS

Mars 2008

Depuis sa création, le CSO a estimé que l'accueil et l'encadrement des doctorants constituait un moyen privilégié pour démultiplier sa capacité de recherche, assurer son renouvellement humain et intellectuel, et accroître son rayonnement. Cela l'a conduit à créer et à structurer progressivement un programme doctoral. Celui-ci exprime l'engagement collectif de l'équipe (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnel administratif) auprès des doctorants rattachés au Centre.

Le programme œuvre à l'intégration des doctorants/es dans le laboratoire. Il leur attribue un poste de travail, les associe à sa production scientifique, mais aussi à ses moments conviviaux (pauses-café, déjeuners à l'INRA...). Il contribue à leur formation à la recherche (notamment par le biais du séminaire doctoral), à la formulation de leur problématique et de leurs résultats (présentation en séminaire ; sollicitation de lecteurs autres que le/la directeur/trice de thèse pour lire un chapitre, un article). Il les accompagne dans leurs travaux d'écriture (par exemple à travers le séminaire « articles »). Il les assiste dans l'acquisition de compétences professionnelles connexes à la recherche (activités d'enseignement, de diagnostic). Il les prépare à leur entrée sur le marché du travail.

Le programme ne se substitue ni à la tâche des directeurs/trices de thèse, ni aux autres instances concernées par le parcours des doctorants/es (Ecole doctorale de Sciences Po, autres équipes ou établissements). En tant que structure permanente d'appui, il est garant de la bonne harmonie entre tous les acteurs. Les propositions qui suivent ne concernent que les échanges entre le CSO et les doctorants/es. Elles visent à préciser ce que les doctorants/es peuvent attendre du CSO et en retour, la nature de leur engagement vis-à-vis du Centre¹.

Un document annexe présente les dispositions concrètes dont le programme fait l'objet (*L'activité doctorale du CSO – Dispositions concrètes*).

1. Ce que les doctorants peuvent attendre du CSO

Le programme doctoral du CSO est dirigé par un responsable (Denis Segrestin) chargé de coordonner les différentes actions relevant de ce programme et de s'assurer de leur réalisation (voir l'annexe : activité doctorale du CSO). Il est l'interlocuteur privilégié des doctorants en cas de difficultés. Il se charge de la mise en œuvre de solutions collectives entre les membres du CSO si un directeur de thèse ne pouvait momentanément exercer ses fonctions d'encadrement.

Le CSO s'engage à offrir aux doctorants la possibilité d'acquérir l'ensemble des compétences qui leur permettront leur insertion professionnelle au sein ou hors du monde académique. Outre les expériences d'enseignement, on veillera par exemple à ce que les doctorants soient formés au suivi de mémoires, apprennent à répondre à des appels d'offres, participent à des conférences, voire qu'ils participent à la valorisation de leurs recherches (contacts avec les journalistes,

¹ Dans ce qui suit, les termes « doctorant » et « doctorants » (de même que la référence au « directeur » de thèse, du programme, du laboratoire) doivent s'entendre à la fois au masculin et au féminin.

etc.). On visera également l'acquisition de compétences plus techniques comme l'organisation matérielle d'une conférence ou d'une réunion de travail.

Les doctorants participent à la vie scientifique du Centre de plusieurs façons :

- Ils sont associés, ou au minimum tenus informés des développements des programmes de recherche qui les concernent et des opérations de recherche auxquelles leur thèse peut être intégrée.
- Ils sont conviés à toutes les manifestations organisées par le CSO ;
- Ils bénéficient des informations mutualisées par le Centre (événements scientifiques, opportunités de financement spécifiques, écoles thématiques...).

Un représentant des doctorants siège au Conseil de laboratoire, avec voix consultative.

Les doctorants du programme doctoral du CSO bénéficient pendant au plus quatre ans d'un bureau équipé d'un ordinateur et d'une connexion Internet. Les moyens logistiques de CSO (photocopies, imprimantes, etc.) et les ressources de Sciences Po (bibliothèque, bases de données) sont aussi mis à leur disposition.

Dans la mesure de ses possibilités, le CSO s'engage à soutenir les doctorants dans leurs démarches pour obtention de subventions en vue de publications, de participation à des colloques...

2. Ce que le CSO attend des doctorants

En ordre général, les thèses ont vocation à s'inscrire dans un des programmes de recherche du CSO – gage de professionnalisation globale des doctorants. Quand un séminaire spécifique est organisé par un programme de recherche du CSO, la présence des doctorants rattachés à ce programme est requise.

Dès lors que la thèse s'insère dans une opération de recherche particulière (conventions, contrats...), il est attendu du doctorant concerné qu'il participe aux réunions, manifestations, le cas échéant aux productions scientifiques en rapport avec cette opération.

Les doctorants informent leur directeur de thèse et les autres chercheurs concernés de leur participation éventuelle à des activités extérieures susceptibles d'avoir un impact sur les programmes ou opérations du laboratoire.

Un séminaire doctoral hebdomadaire réunit tous les doctorants et les chercheurs et enseignants-chercheurs du CSO. La présence des doctorants à ce séminaire est obligatoire durant tout le parcours de thèse. Durant les trois premières années, les doctorants participent également aux activités de l'Ecole doctorale de Sciences Po. Ils obtiennent ainsi les crédits de formation exigés par celle-ci.

Les doctorants s'engagent à gérer une liste de diffusion visant à favoriser la circulation de l'information entre eux. Cette liste de diffusion leur permet de mutualiser autant que possible les offres d'enseignement, les possibilités de post-doctorat, les offres d'emploi...

Les bureaux mis à la disposition des doctorants doivent être occupés (les doctorants qui prévoient de s'absenter au-delà de deux semaines doivent prévenir Edith Martine et lui indiquer les dates de leur départ et de leur retour).

Il est attendu des doctorants qu'ils participent à des activités logistiques pour la préparation de manifestations organisées par le CSO.

L'ACTIVITE DOCTORALE DU CSO – DISPOSITIONS CONCRETES

Mars 2008

1. Accès au programme doctoral du CSO et suivi des thèses

L'accueil des doctorants au CSO et le suivi des thèses sont pris en charge par trois instances : le Conseil de laboratoire, le Comité de thèse, les Comités de suivi. Ils s'opèrent de plus par le biais de l'activité doctorale du CSO (point 2).

- *Conseil de laboratoire*

Le *Conseil de laboratoire* se prononce, sur proposition du Comité de thèse, sur l'accueil des nouveaux doctorants au sein du programme. En fin d'année, il prend connaissance des projets de thèse à venir. Il se réserve de définir les priorités thématiques du CSO pour le recrutement des candidats à un financement public.

- *Comité de thèse*

Le *Comité de thèse* décide de l'inscription et des réinscriptions en thèse. Il est constitué du responsable du programme doctoral, du directeur du laboratoire, et du responsable du master. Il prend ses décisions courant septembre, sur la base du rapport d'activité annuel sollicité par l'Ecole doctorale, augmenté d'un programme prévisionnel pour l'année à venir.

A cette fin, les doctorants communiquent en premier lieu leur rapport d'activité annuel et leur programme prévisionnel au directeur de thèse et au responsable du programme doctoral. Ils font suivre ensuite leur rapport d'activité à l'Ecole doctorale dans les délais impartis.

En cas de difficultés détectées à la lecture du compte-rendu, le Comité de thèse sollicite la présence du directeur de thèse. Il s'assure plus généralement, en liaison avec le directeur de thèse, que le doctorant prévoit un programme équilibré entre terrain / rédaction / participation à des séminaires et colloques / enseignements pour l'année à venir.

- *Comités de suivi des thèses*

Le laboratoire encourage la mise en place de *Comités de suivi* des thèses. Chaque comité de suivi est constitué de manière *ad hoc* par le directeur de thèse, en accord avec le doctorant. Ouverts à un ou deux partenaires extérieurs au CSO, ces Comités suivent l'avancement de la thèse et l'élaboration du projet professionnel de chaque doctorant. Ils se réunissent au moins une fois par an.

2. Activité doctorale du laboratoire – agenda

Les doctorants que leur projet retient hors de Paris se conforment à cet agenda dans toute la mesure du possible. Ils présentent impérativement l'état de leur recherche en séminaire doctoral dans les conditions indiquées ci-dessous.

- *Séminaire doctoral*

La présence au séminaire doctoral hebdomadaire du CSO est obligatoire, y compris durant la rédaction de la thèse, et après les quatre ans d'hébergement au CSO. Le responsable du séminaire doit être informé de toute absence.

- *Première année de thèse*

Les nouveaux doctorants sont conviés à une réunion d'accueil organisée tous les ans à la rentrée par le responsable du programme doctoral. Tous les encadrants du CSO sont associés à cette rencontre.

Avant le mois d'avril, les doctorants rédigent une note d'étape (environ 10 p.). Celle-ci fait l'objet d'un échange avec un petit collectif de chercheurs réuni à l'initiative du responsable du programme doctoral.

- *Deuxième et troisième années de thèse*

Durant le premier semestre de leur deuxième année, les doctorants présentent l'état d'avancement de leurs travaux lors d'une séance du séminaire doctoral.

Le responsable du programme reçoit systématiquement tous les doctorants au début de leur troisième année de thèse.

Les doctorants présentent un nouvel état de leur recherche en séminaire doctoral avant la fin de la troisième année.

3. Accompagnement de l'insertion professionnelle des doctorants

- *Connaissance des marchés du travail*

Les processus d'accès aux emplois universitaires sont présentés chaque année, en juin, lors d'une séance d'information au cours de laquelle les chercheurs et enseignants-chercheurs qui siègent dans des commissions de recrutement font part de leur expérience. A cette occasion, les doctorants présentent une analyse chiffrée des données disponibles sur les recrutements de l'année écoulée.

A l'aide de la liste de diffusion qu'ils gèrent, les doctorants font circuler les informations sur les offres d'emploi et les possibilités de post-doctorat, ainsi que les annonces de journées portant sur l'insertion professionnelle des docteurs. Les doctorants sont de plus incités à consulter les informations fournies par les sites de l'Ecole doctorale (dates, procédures de recrutement), du CNRS, de l'INRA etc.

Le CSO exhorte de plus les doctorants à construire leur réseau de relations. Cet objectif passe par la participation maîtrisée à des séminaires extérieurs au CSO, à des colloques, écoles d'été, ou encore par l'animation d'ateliers.

S'agissant des emplois non académiques, le CSO apportera son soutien matériel à l'organisation par les doctorants de rencontres avec les anciens du master ou du programme doctoral qui sont en poste dans le secteur privé ou public.

- *Publications*

Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CSO qui siègent dans des comités de lecture apportent leur expérience aux doctorants au sujet des modalités de publication des articles de revue (savoir-faire, critères). Une réunion sur ce thème sera enregistrée et mise à disposition des doctorants dès que possible.

Le « séminaire articles » est réuni à la demande des doctorants qui ont un texte à proposer. Le processus de venue à publication des textes présentés donne lieu à un suivi. Par ailleurs, la participation à des projets, colloques, séminaires ayant des objectifs de publication collective est encouragée.

- *Enseignement*

Les tâches d'enseignement sont parties intégrantes du parcours de thèse. Outre l'expérience qu'elles procurent (très utile au CV), elles stimulent l'acquisition de connaissances générales. D'autres canaux peuvent contribuer à cet objectif, tels que la participation à des études, à des groupes de lecture, etc.

La liste de diffusion gérée par les doctorants permet de mutualiser une partie des offres d'enseignement. Le Comité de thèse se tient informé de la répartition des charges d'enseignement confiées par Sciences Po aux doctorants (à commencer par les ATER et les moniteurs). Il intervient si nécessaire dans cette répartition.

Dans la mesure du possible, il est attendu des doctorants qu'ils participent, durant la première année de thèse, à l'enquête collective conduite en master.

- *Contribution à des opérations de recherche*

La participation des doctorants à des opérations de recherche en rapport avec leur projet de thèse est vivement souhaitée, à la fois dans une perspective de coopération à la vie du laboratoire et dans une visée de professionnalisation.

Les doctorants sont ainsi appelés à participer au montage de réponses à des appels d'offre et à participer aux différentes facettes de la vie d'un projet en liaison avec les chercheurs (terrain, animation, coordination).

Les doctorants peuvent être conduits à participer à des opérations de recherche en dehors du CSO, en accord avec leur directeur de thèse.